



Comme ici à Quinssaines, la commune de Saint-Angel pourrait accueillir un parc éolien. PHOTO FLORIAN SALESSE

Environnement

Désaccord en mode majeur autour de l'éolien

Alors que l'enquête publique vient de débuter, les élus de la Communauté de communes Commentry-Montmarault-Néris ont émis, mardi soir à Durdar-Larequille, un avis défavorable au projet d'Auzelon qui prévoit l'implantation de sept éoliennes sur les communes de Saint-Angel et de Saint-Victor.

MARTIAL DELECLUSE
martial.delecluse@centrefrance.com

Aborder la question des éoliennes, c'est prendre le risque de mettre le feu aux poudres. Mardi soir, les élus de la Communauté de communes Commentry-Montmarault-Néris réunis à Durdar-Larequille ont émis un avis défavorable au projet de parc éolien défendu par la société canadienne Boralex sur les communes de Saint-Angel et de Saint-Victor. Ardent défenseur du projet qui prévoit l'implantation de sept éoliennes, Guy Fabre, maire de Saint-Angel depuis le mois de mars, n'a pourtant pas ménagé ses efforts pour tenter de convaincre les élus de l'intercommunalité. Il a notamment évoqué un projet mûrement réfléchi, les auditions par le conseil municipal des 12 opérateurs candidats à l'exploitation du parc et la création d'un comité de suivi susceptible d'imposer ses conditions. Guy Fabre a ainsi rappelé que le projet du parc d'Auzelon prévoyait au départ 12 éoliennes et que le comité avait joué son rôle de modérateur. L'élu a également abordé la question des retombées financières pour la

commune. « Il est de l'ordre de 150.000 euros par an sur une période de trente ans. Une ressource qui sera entièrement réservée à la réduction des factures d'électricité des habitants. » Au moment de lancer le débat, Claude Riboulet, président de la communauté de communes, rappelle qu'il n'est pas favorable au projet et que « la commune de Saint-Angel a continué de vivre sa vie comme si de rien n'était » sans tenir compte du moratoire sur les projets énergie renouvelable décidé en juillet 2021 par le bureau communautaire. Soit près d'un an avant que le conseil municipal de Saint-Angel se prononce en faveur de la création d'un parc éolien. Maire de Commentry, Sylvain Bourdier, lui, s'inquiète des coûts que pourrait entraîner la destruction des machines lorsqu'elles arriveront en bout de course : « Au bout de 30 ans, il se passe quoi ? » Ancien directeur exécutif au sein de l'Ademe (Agence de la transition écologique), Guy Fabre assure alors que « la réglementation a fortement évolué » et que « l'opérateur chargé d'exploiter a l'obligation de constituer un fonds financier qui l'oblige, quelle que soit la durée du projet, à remettre le site en l'état ».

« Pour moi, c'est avant tout une histoire de pognon »

Marie Carré, maire de Cosne-d'Allier, interpelle ensuite Guy Fabre. « Qu'en est-il des communes qui subissent des nuisances visuelles ? », s'interroge la vice-présidente en évoquant d'éventuelles compensations fiscales. « Selon la loi, trois interlocuteurs sont concernés par la redistribution de la fiscalité : le département, la communauté de communes et la commune », répond le maire de Saint-Angel. Autrement dit, Verneix qui est « la plus proche en termes de visibilité » ne peut pas en bénéficier. À moins, précise Guy Fabre, que Saint-Angel ne lui verse une compensation. Aux premières loges, Lionel Brocard rappelle que la commune dont il est le maire « n'a pas choisi ce projet. Elle le subit ». Et l'élu de passer à l'offensive : « Ce ne sont pas les communes qui ont des projets. Ce sont les développeurs qui nous harcèlent et pardon mais pour moi c'est avant tout une histoire de pognon ». Avant de déplorer le futur emplacement des éoliennes qui, si le projet se concrétise, « seront plus proches des habitations de Verneix que de celles de Saint-Victor et de Saint-Angel ». Visiblement très remonté, Lionel Brocard poursuit son réquisitoire. « J'ai appris cet après-midi que Boralex avait déposé une demande de dérogation pour la destruction d'espèces protégées et c'est quasiment pour le développeur un aveu d'échec. » En réponse, Guy Fabre cite alors la Ligue de protection des oiseaux (LPO) selon laquelle 63.000 volatiles sont victimes des éoliennes chaque année en France. Un chiffre à mettre en parallèle avec une autre statistique. « LPO indique que 75 millions d'oiseaux sont tués tous les ans soit par des chats soit en heurtant des vitres », avance le maire de Saint-Angel. Et d'ajouter que les éoliennes sont désormais équipées de radars permettant la mise en rideau de la machine en cas de migration. Maire de Vernusse, François Le Moucheux dit ne pas savoir « si le projet

de Saint-Angel est bon ou pas bon » mais il est persuadé que la communauté de communes dont il est un des représentants « ne doit pas passer à côté des énergies renouvelables, à côté de l'avenir » en pointant du doigt le détroit d'Ormuz et la crise pétrolière qui a récemment alourdi les factures de carburant. Autant d'arguments qui feront peut-être l'objet de débats lors de la réunion publique organisée à Saint-Angel le jeudi 16 juillet à partir de 18 heures dans le cadre de l'enquête publique qui a démarré le 2 juillet et qui s'achèvera le 2 octobre. Opposant farouche au projet d'Auzelon, Jean-Yves Decabane sera de la partie et il compte bien défendre sa position mais aussi convaincre les indécis. Cet habitant de Saint-Angel, membre de Natur'Allier, association opposée à l'implantation d'éoliennes, craint notamment la perte de la valeur immobilière de sa maison qui pourrait se situer à proximité d'une éolienne. Il dénonce aussi « la destruction de zones humides et l'arrachage de 715 mètres de haies » comme autant de dommages collatéraux. Mais en consultant les documents officiels qui viennent d'être mis en ligne, Jean-Yves Decabane se dit surtout choqué, à l'instar du maire de Verneix, par la « demande de dérogation de destructions d'espèces protégées et ce n'est pas anodin puisque la demande concerne 13 espèces cible et 67 espèces secondaires ». Dans son avis, la Mission régionale d'autorité environnementale évoque entre autres la destruction envisagée de trois nids de Milan noir recensés à proximité des terrains qui pourraient accueillir les éoliennes. « Cette mesure contrevient aux préconisations énoncées dans l'étude d'impact », regrettent les rapporteurs qui estiment que « les niveaux d'enjeux des habitats et des espèces de la zone d'implantation doivent être relevés ». ●